



Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 13 à la CAPD Hors Classe du jeudi 27 août 2020

M le Secrétaire Général, , Mmes et M les membres de la CAPD

A 4 jours de la rentrée, la veille de la prérentrée, comme si de rien n'était, l'Ecole est-elle prête ? Le MEN a beau répéter sur toutes les ondes que "tout est prêt", la réalité semble toute autre. Accueillir tous les élèves à cette rentrée, OUI mais le Snuipp-fsu 13 dénonce la légèreté du protocole sanitaire de 6 pages de ce matin ; La seule règle impérative est sur le port du masque obligatoire pour tous les enseignants ; Puis on lit limiter le brassage des élèves dans la mesure du possible, le nettoyage des locaux est réduit au minimum d 1f/j, les salles de classes aérées pendant les récréations Certes, ce protocole semble faciliter l'organisation de la rentrée mais par contre, les moyens mis en place face à l'épidémie covid 19 restent + que faibles !

Pour les personnels, qu'en est-il de celles et ceux qui sont considéré-es « à risques » ? des masques Ffp2, des ASA ?

Sur le plan pédagogique, dans cette rentrée si particulière après une période anxiogène de 3 mois pour les élèves et enseignants, le MEN impose la mise en place de programmes nouveaux et plus "lourds", maintient les évaluations nationales, promet une prime de 450 euros aux directeurs-trices. Toujours, comme si de rien n'était...

Comment ne pas engendrer des interrogations et du stress alors que tous les enseignants ont la préoccupation principale de préparer leur classe au mieux pour leurs élèves qu'ils n'ont pas revus pour certains depuis mars 2020.

Pour en revenir à la CAPD, on ne peut que déplorer que celle-ci sera la **dernière**. La loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 a en effet écarté les organisations syndicales de toutes les opérations touchant à la carrière des personnels. D'abord les mutations et tous les actes de mobilité en 2020, puis viendront les promotions en 2021. Sous le prétexte de fluidifier le dialogue social dans la fonction publique, toute transparence sur la gestion de leur carrière est ainsi refusée aux agents. Le principe de l'équité de traitement est prévu dans le statut général des fonctionnaires, garant de la continuité d'un service public de qualité et mettant les fonctionnaires à l'abri des pressions économiques et politiques. Mais comment s'assurer de cette équité sans transparence ? En prenant l'exemple des résultats du mouvement, nous avons dû renseigner et orienter certains collègues qui constataient des problèmes (affectations peut-être en surnombre, affectations sur postes non vacants, vœu non obtenu alors que le poste reste vacant...), nous avons dû répondre à des directrices et directeurs qui ne savent pas qui est affecté sur leur école et ne peuvent pas préparer sereinement la rentrée.

Concernant le sujet principal de cette CAPD, l'accès à la HC, depuis la mise en place des accords PPCR, le SNUipp-FSU a porté avec force la nécessité d'obtenir l'égalité entre le 1er et 2nd degré sur l'accès à la HC ; Ce taux, conformément aux accords PPCR, est désormais identique à celui du second degré. Plus de collègues ont donc eu une promotion. C'est un progrès que nous soulignons mais il reste encore beaucoup à faire. Suite au GT de fin juin, nous saluons votre accord sur le choix quant à la reconduction de la méthode de départage des égalités que nous avons demandée comme telle et qui

permet de remettre l'AGS là où elle devrait toujours se situer. Si cela a ainsi permis aux collègues issu.es du corps des instituteurs de ne plus être désavantagés et d'accéder à la HC ; Cependant, d'autres enseignants restent encore sur « le bord du chemin. » Il y a nécessité à réfléchir ensemble sur les avis IEN l'année de départ des collègues retraitables, afin qu'ils-elles puissent être promu.es

Pour les avis DASEN, certains avis à consolider, satisfaisant...ont été modifiés pendant l'été ; Certes, mais pas tous ! il n'est pas acceptable pour le SNUipp-FSU 13 que des avis pénalisants soient définitifs et restent inchangés ! Les enseignants doivent tous être reconnus pour travailler efficacement en équipe pour les élèves et non pas « mis en concurrence » pour accéder à la hors-classe, et peuvent surtout progresser.

Enfin, nous rappelons que la réforme des carrières a posé pour principe qu'une carrière d'enseignant doit parcourir les deux grades du corps des Professeurs des Écoles avant la retraite. La SNUipp-FSU 13, réitère sa volonté, même si il n'y aura plus de CAPD promotion les autres années , que le critère de départage reste identique et que chaque enseignant.e puisse accéder à la Hors classe avant son départ à la retraite.

Nous vous remercions de votre attention.